

Les arbres remarquables

D'après le Code du Développement Territorial (CoDT),
sont considérés comme remarquables :

- Les arbres et arbustes répertoriés pour leur intérêt paysager, historique, dendrologique (science des arbres), folklorique ou religieux, de curiosité biologique, leur taille exceptionnelle ou le fait qu'ils constituent un repère géographique.

Le territoire rendeusien compte environ 115 arbres, arbustes ou haies remarquables repris sur cette liste officielle dont plus de 30 à l'arboretum Robert Lenoir situé à Rendeux (plus grand arboretum public de Wallonie) et une dizaine au château de Rendeux. La Wallonie en compte 25.000.

- Pour autant qu'ils soient visibles dans leur entièreté depuis un point de l'espace public, les arbres à haute tige d'1,50 m de circonférence à 1,50 m du sol.



Saule à l'aire René Moureau

© J. Nihon

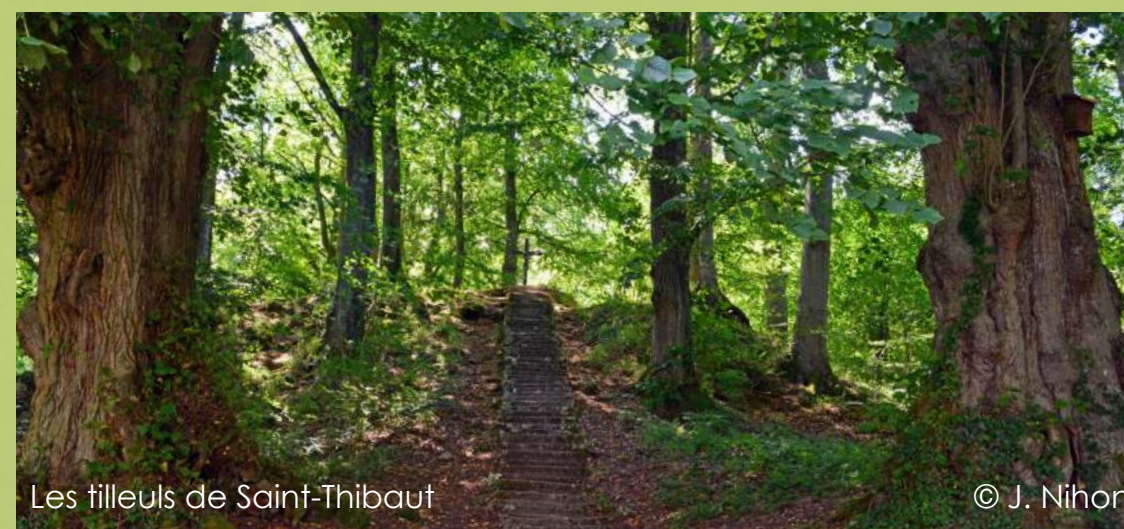
D'autres catégories peuvent obtenir ce titre, comme les arbres fruitiers à haute-tige, les arbustes, les groupes d'arbres ou d'arbustes et les haies.

De nombreux arbres et arbustes non (encore) répertoriés sur la liste officielle sont donc également remarquables.



Ce n'est pas parce qu'un arbre est remarquable qu'il est forcément classé !

Sur les 115 arbres répertoriés sur la commune de Rendeux, seuls ceux présents sur le site de l'Ermitage Saint-Thibaut à Marcourt sont classés (présence de deux tilleuls à grandes feuilles aux pieds des escaliers de la butte du Calvaire, ayant une circonférence respective de 4,86m et 6,64m).



Les tilleuls de Saint-Thibaut

© J. Nihon



© R. Wathieu

Ces arbres font partie de notre patrimoine et ont généralement une histoire à raconter. C'est pourquoi ils sont protégés par le Code du Développement Territorial : l'abattage, l'atteinte au système racinaire ou la modification de l'aspect d'un arbre, d'un arbuste ou d'une haie remarquable sont soumis à permis d'urbanisme.

D'autre part, des impositions pour leur préservation existent et des amendes sont prévues en cas de non-respect.

Vous pourrez admirer durant cette balade de nombreux arbres remarquables, particulièrement à partir de ce point, dans un superbe alignement d'arbres datant de plusieurs siècles, et sur environ deux kilomètres.

Découvrez leur histoire sur le prochain panneau didactique.



Commune de
www.RENDEUX.be



Avec le soutien de
la

Wallonie